



INFORMATIONS OFFICIELLES

Bulletin N° 118

Paraît lorsque la municipalité le juge nécessaire

Paroisse du Pied du Jura


Culte à Cottens : Dimanche 11 novembre 2018 à 09h00
Souper de paroisse : Samedi 3 novembre 2018, apéritif dès 19h00, repas à 19h30, salle villageoise de Cottens

Police des constructions

La Municipalité a délivré l'autorisation suivante :

Sylvie et Patrick Besson Rénovation et isolation des façades avec le produit Vinylit, couleur Tyrol, bâtiment N° ECA 143, parcelle N° 95, chemin Sous le Mont 7.

Déchetterie intercommunale Cottens - Sévery

 **Horaires d'hiver** (valable dès le 28 octobre)

Mercredi	17h30 - 19h00
Samedi	10h00 - 12h00

Déchets ménagers compostables

Nous vous rappelons que les tonneaux bleus ne doivent contenir que des déchets ménagers de taille réduite, tels que restes de repas, épluchures, sachets de thé, marc de café, coquilles d'œufs, etc.

Aucun sac en plastique n'est autorisé !

Aux endroits où il y a plusieurs tonneaux à disposition, nous vous remercions de **répartir vos déchets** entre les différents tonneaux afin de faciliter le travail de vidange du préposé.

Contrôle des champignons

Le Contrôle officiel des champignons fonctionne tous les lundis et samedis de 17h00 à 18h00 au collège des Chavannes à Cossonay, tél. 021 861 04 95, et ceci jusqu'au 3 novembre 2018. Les contrôles sont gratuits.

Cartes journalières CFF

D'un simple click de souris sur le site Internet www.cossonay.ch vous pouvez voir la disponibilité et commander une carte journalière CFF au prix de Fr. 40.-- pour les communes de Cossonay, La Chauv, Chavannes-le-Veyron, Cottens, Cuarnens, Dizy, Gollion, Grancy, Mont-la-Ville, Senarclens et Vullierens ou Fr. 45.-- pour les autres communes.

Les cartes encore disponibles le jour même ou le vendredi pour le week-end sont vendues au prix de Fr. 20.-- au bureau communal de Cossonay uniquement. Pas de réservation possible par téléphone ou internet.

Pyjam'bus

Toutes les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, le Pyjam'bus dessert 25 communes de la région morgienne, dont notre commune, depuis la gare de Morges. Il permet à celles et ceux qui ont passé la soirée à Morges ou au-delà de rentrer à domicile avec un transport public.

Horaire

Le Pyjam'bus 791 part de la gare de Morges à 00h45 et à 02h10 en direction de : Echichens, Monnaz, Vaux-sur-Morges, Clarmont, **Cottens**, Colombier, St-Saphorin-sur-Morges, Vullierens, Aclens, Romanel-sur-Morges et Bremblens.

Tarif

Un supplément de Fr. 4.-- est perçu en plus du titre de transport valable. La vente s'effectue auprès du chauffeur. Ces horaires et tarif sont valables jusqu'au 8 décembre 2018.

Afin de vous encourager à utiliser le Pyjam'bus, **nous remboursons le supplément de Fr. 4.-- à tous les habitants de la commune sur présentation du titre de transport au bureau communal.**

Fondation Annette Zimmermann

La Fondation Annette Zimmermann a pour but d'apporter une aide aux enfants et jeunes jusqu'à 20 ans habitant dans la région de Pampigny et d'améliorer leur enseignement en participant notamment au financement de loisirs, de camps de vacances, de ski, d'études, de langues, de courses d'école et à l'achat de matériel d'enseignement.

Il suffit de faire une demande par écrit en indiquant le(s) motif(s) ainsi que la date de naissance des enfants et jeunes, puis d'y joindre un bulletin de versement ou un numéro de compte ainsi que les justificatifs. La prochaine réunion de comité aura lieu le 30 octobre 2018. Veuillez faire parvenir vos demandes avant cette date à Fondation Annette Zimmermann, Mme Ruth Muller, Présidente, Route de la Tuilière 9A, 1142 Pampigny.

Bibliothèque communale de Pampigny

Elle est ouverte le mardi et le jeudi de 16h30 à 19h00 (fermée durant les vacances scolaires).

Ciné-Seniors

La 6^{ème} saison du Ciné-Seniors du Cinéma de Cossonay débutera le 2 octobre 2018. Programme 2018-2019 et renseignements sur www.cinemacossonay.ch.

La Municipalité

Manifestations

23.09.2018	Rallye pédestre des 6, de 09h00 à 16h00, dans les bois de Pampigny
05.10.2018	Stamm organisé par l'Amicale des anciens pompiers, dès 17h30, hall d'entrée de la salle villageoise, Cottens. Ouvert à tous !
07.10.2018	Concours de pétanque organisé par l'Amicale des anciens pompiers, devant l'abri PCi de Cottens
11.10.2018	MELI-MELO organisé par le Groupe des Aînés, 14h00, salle villageoise, Sévery
27.10.2018	Fête d'Halloween, devant la salle villageoise, Cottens
27.10.2018	Bal d'Halloween organisé par la Jeunesse de Pampigny-Cottens, grande salle, Pampigny
03.11.2018	Souper de paroisse, 19h00, salle villageoise, Cottens

Dispositions à prendre en relation avec l'assainissement des piscines et bassins d'agrément

Les eaux de baignade sont considérées comme **non-polluées** et doivent être évacuées vers les canalisations d'eaux claires. Il est impératif de cesser tout apport de produit de traitement de l'eau (chlore, brome...) au **minimum 48 heures** avant de vider le bassin.

Les eaux de nettoyage proviennent du nettoyage du bassin vide et sont chargées en détergent, acide ou eau de Javel. Elles sont donc considérées comme **polluées** et doivent par conséquent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées pour être traitées à la station d'épuration.

Les eaux de lavage des filtres (à sable, à diatomées, à cartouche, etc.) sont considérées comme **polluées** et doivent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées.

Les eaux de débordement (trop-plein) sont considérées comme potentiellement **polluées** et doivent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées (l'eau de baignade est désinfectée par des produits chimiques).

Les piscines étangs ou piscines naturelles qui fonctionnent avec une régénération naturelle de l'eau sans recours à des produits chimiques sont considérées comme **non-polluées** et doivent être évacuées vers les canalisations d'eaux claires. Ce type d'aménagement ne nécessite aucun raccordement aux eaux usées.

Tableau récapitulatif des eaux

Type d'eaux	Caractéristiques	Évacuation dans les canalisations
Eaux de baignade	Non polluées (après élimination des substances de traitement)	Eaux claires (EC)
Eaux de nettoyage	Polluées	Eaux usées (EU)
Eaux de lavage des filtres	Polluées	Eaux usées (EU)
Eaux de débordement (trop plein)	Potentiellement polluées	Eaux usées (EU)

Schéma de principe

